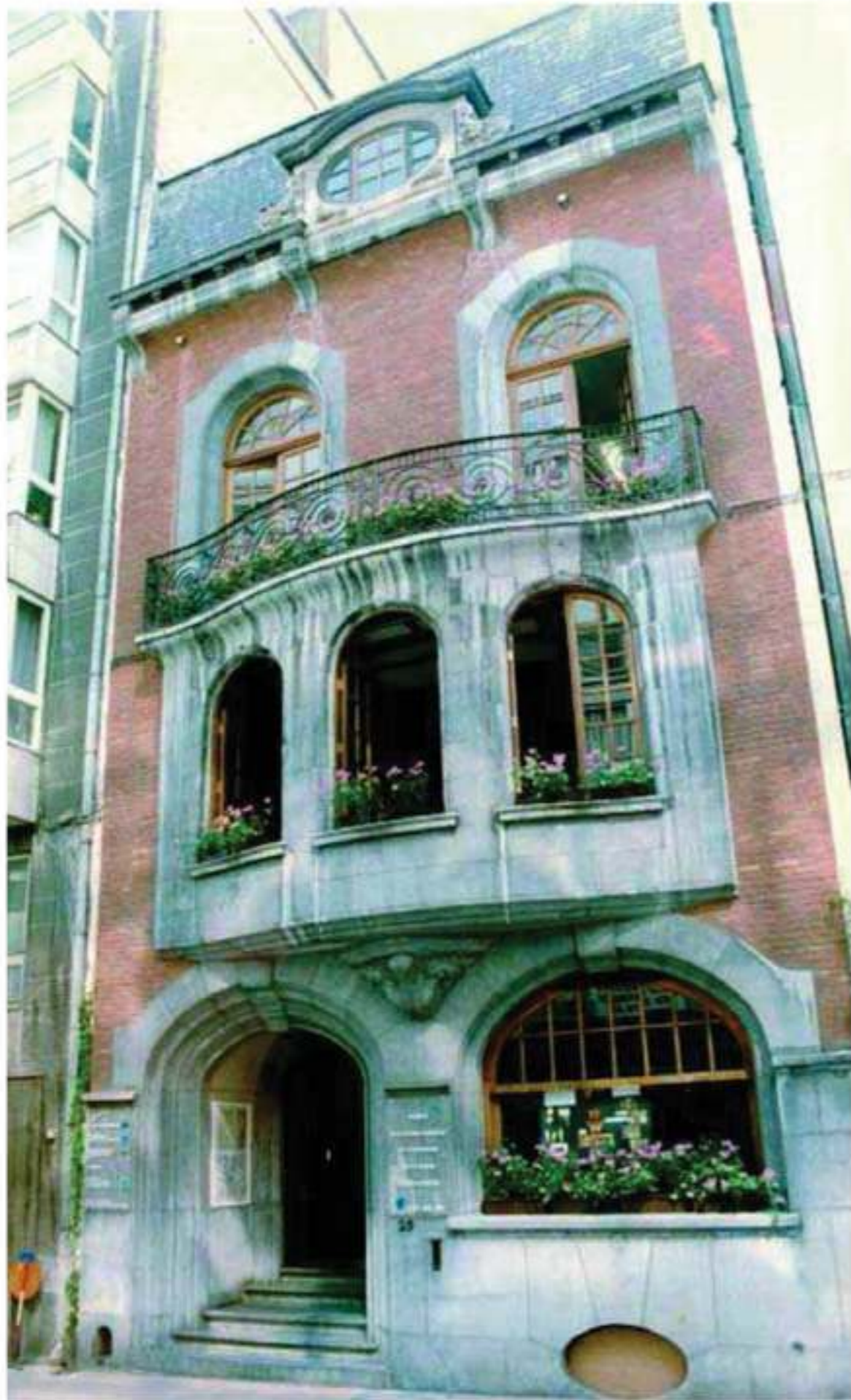




*Espace Environnement*

# Maison de l'environnement



**Rapport d'activités 2007**

## **Table des matières**

<b>1. Structuration de la mission .....</b>	<b>3</b>
La mission .....	3
Les axes de travail.....	3
Le public cible .....	3
L'équipe de travail et personnes ressources .....	4
Le territoire d'action .....	4
<b>2. L'information et le conseil .....</b>	<b>5</b>
Particularités et points forts de la démarche.....	5
Services fournis .....	5
La permanence .....	5
Exemple d'une demande traitée à la permanence .....	6
Le centre de documentation.....	7
<b>Outils .....</b>	<b>8</b>
Des fiches-conseil.....	8
Un site Internet.....	8
Des publications .....	9
Des rencontres avec les partenaires de terrain .....	9
Des conférences.....	9
<b>3. Accompagnement des personnes et des consultations publiques .....</b>	<b>10</b>
<b>Bilan 2007 : accompagnement des personnes.....</b>	<b>10</b>
Exemple d'accompagnement de la Maison de quartier du Roctiau à Châtelaineau pour l'aménagement d'un jardin social ouvert aux citoyens.....	10
Accompagnement du service environnement de la Ville de Charleroi pour proposer de nouvelles primes en faveur de l'environnement.....	11
Accompagnement pour la redynamisation du Plan Communal de Développement de la Nature de Charleroi.....	11
<b>Bilan 2007 : accompagnement des consultations publiques.....</b>	<b>13</b>
Demande d'animation de l'enquête publique d'un projet de centre de traitement de produits de dragage et de curage à Aiseau-Presles et à Farciennes .....	13
Accompagnement du public sur les activités non nucléaires de la centrale de Tihange.....	14
<b>4. Le soutien à la concertation .....</b>	<b>15</b>
<b>Bilan 2007 .....</b>	<b>15</b>
Maintien d'un espace de dialogue entre les riverains, la Ville de Charleroi et les différentes implantations sidérurgiques concernant les nuisances liées aux activités industrielles.....	15
<b>5. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs .....</b>	<b>17</b>
<b>Bilan 2007 .....</b>	<b>17</b>
Un projet d'aménagement participatif de la Cité des Monts à Herstal pour agir sur l'insécurité et l'isolement ..	17
Un jardin ouvert et partagé en maison de repos à Temploux .....	18
Prolongation du projet de la Broucheterre à Charleroi .....	18
Mouscron : dynamisation d'un jardin partagé .....	20
Terril partagé : la troisième vie du Bayemont .....	21
<b>6. L'éducation permanente et l'expertise .....</b>	<b>22</b>
<b>Bilan 2007 .....</b>	<b>22</b>
L'éducation permanente .....	22
Mise en réseau .....	23
L'expertise .....	23
<b>7. Annexes.....</b>	<b>25</b>



# 1. Structuration de la mission

## La mission

Depuis de nombreuses années, la Région wallonne reconnaît Espace Environnement, organisme d'utilité publique et citoyenne œuvrant dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, comme « Maison de l'environnement ».

Espace Environnement, en tant que Maison de l'environnement, propose et concrétise un programme d'activités favorisant la participation et la mobilisation citoyenne dans une perspective de développement durable.

La mission de la « Maison de l'environnement » est étroitement liée à celle de la « Maison de l'urbanisme » pour laquelle Espace Environnement est agréé par arrêté ministériel (27.05.04) dans le cadre institutionnel du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et assume une mission de sensibilisation, d'information et d'implication du public aux enjeux de l'aménagement du territoire.

En effet, les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine forment souvent un tout aux yeux du public : le cadre de vie. C'est pourquoi cette complémentarité s'affiche de façon très visible en regroupant les 2 missions au sein de la « Maison de l'urbanisme et de l'environnement ».

## Les axes de travail

Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'environnement s'appuie sur 5 axes de travail portés par des méthodes et des outils variés, adaptés et souvent innovants, afin de rencontrer les attentes et besoins de son public cible:

- > l'information et le conseil;
- > l'accompagnement (des citoyens et de tous les acteurs concernés par les processus de décision en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme);
- > le soutien à la concertation;
- > l'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes;
- > l'éducation permanente et l'expertise.

## Le public cible

Le public cible est composé de citoyens, d'associations et de représentants tant des pouvoirs publics que du secteur privé.

Le rôle de la Maison de l'environnement est d'encourager à une mobilisation effective et une conscientisation de ces différents acteurs pour qu'ils participent au développement de leur cadre de vie.

En 2007, nous avons particulièrement développé des contacts avec les administrations et les associations, elles qui constituent le relais privilégié avec les citoyens.

## L'équipe de travail et personnes ressources

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme fait la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- > Damien Arnould : licencié en sciences politiques (administration publique), DES en sciences de l'environnement;
- > Delphine Fontenoy : biologiste, titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en sciences et gestion de l'environnement;
- > Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère;
- > Gilles Meeus : philosophe, éco-conseiller;
- > Marc Van den Berge : architecte paysagiste, éco-conseiller;
- > Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster;
- > Véronique Goies : secrétaire de direction attachée au service;
- > Marthe Desclée : documentaliste.

La Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes ressources suivantes :

- > Benoît Bourlard : gradué en secrétariat;
- > Pierre Debecq : technicien en bâtiment, assistant architecte;
- > Michel Delire : gradué en chimie, éco-conseiller;
- > Françoise Jadoul : biologiste;
- > Liliane Knopf : hôtesse d'accueil;
- > Patricia Scarpina : hôtesse d'accueil;
- > Cédric Swennen : ingénieur agronome en aménagement des territoires;
- > Gracia Tornero : graduée en informatique, gestionnaire;
- > Baudouin Germeau : secrétaire général.

## Le territoire d'action

La Maison de l'environnement est active dans toute la Région wallonne. Plus précisément, trois périmètres d'action « concentriques » peuvent être définis en fonction des missions réalisées.

Certaines des actions répondant à des demandes spécifiques d'un public de proximité sont propres au périmètre 1 en raison de la localisation de la Maison de l'environnement.

Celle-ci est donc particulièrement active dans une région encore fort marquée par le déclin industriel et ses stigmates environnementaux mais aussi sociaux et économiques.

**Périmètre 1** Communauté du Pays de Charleroi

**Périmètre 2**  
Zone contiguës (Brabant wallon, Namurois, Hainaut centre).

**Périmètre 3** Wallonie



## 2.L'information et le conseil

L'information et le conseil, c'est :

- une information accessible, claire et actualisée, générale ou spécialisée (technique, juridique...);
- une aide à la compréhension de situations concrètes parfois complexes;
- des conseils pour une participation citoyenne, active et responsable;
- une première étape dans la prévention et la gestion des conflits.

### Particularités et points forts de la démarche

L'information et le conseil sont :

- > prodigués en fonction de la nature de la demande (réponse au cas par cas) et du demandeur (réponse à des besoins et des attentes spécifiques);
- > transversaux au processus participatif, qu'il s'agisse de l'accompagnement des acteurs, de l'intervention d'un tiers neutre ou de la mise en place de démarches innovantes et pilotes;
- > complémentaires à d'autres missions développées au sein d'Espace Environnement (la concertation, la prévention des déchets, la santé dans l'habitat, le développement urbain, etc).

### Services fournis

#### La permanence

Accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 071/300.300 :

- > la permanence est également accessible par courriel ou sur simple visite;
- > un éco-conseiller est disponible et à l'écoute pour traiter les demandes d'information et de conseils de première ligne : une réponse directe est fournie;
- > lors des demandes d'information et de conseils plus complexes, la réponse est différée de 24h maximum (délais de traitement spécifique) avec, le plus souvent, un suivi de la demande et du demandeur;
- > le service possède une logistique et une gestion qui lui sont propres.

#### Bilan 2007

Sur l'année 2007, nous avons reçu pas moins de 398 demandes d'information et de conseils. Parmi les dossiers traités, 98 sont des demandes relevant plus particulièrement du domaine de l'environnement (pollution de sol, nuisances environnementales d'entreprises, primes énergétiques,...). 121 concernent à la fois l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire (Annexe 1). Cela représente une réduction par rapport à l'année 2006. Pour expliquer ce phénomène, nous allons effectuer des enquêtes téléphoniques auprès d'une centaine de personnes ayant fait appel à la permanence cette année. Nous pourrons ainsi les questionner sur leur satisfaction par rapport au traitement de leur question ou dossier et récolter des propositions pour perfectionner l'outil. Les résultats et conclusions de cette enquête seront diffusés dans le rapport final de la Maison de l'environnement en mars 2008.

Des dernières années, le profil du demandeur s'est diversifié. En effet, en 2007, nous avons encore augmenté la proportion de conseils prodigués à des entreprises, des associations, des administrations ou encore la police de proximité.

L'analyse des caractéristiques des dossiers traités à la permanence nous a permis de mettre en évidence plusieurs tendances nouvelles et le renforcement de certaines autres :

- > Les services administratifs de certaines communes orientent leur public vers la Maison de l'environnement, en particulier pour les déclarations de classe 3. Une information claire et des conseils aident dans leurs démarches des personnes qui se sentent démunies face à de nouvelles législations avec lesquelles elles doivent se mettre en conformité.
- > Outre les thématiques les plus souvent traitées que sont les questions relatives aux plantations et au permis d'environnement, des demandes liées à l'assainissement des eaux usées et à l'implantation d'éoliennes sont à remarquer. Plusieurs demandes concernant l'assainissement de sols après activités polluantes (stations services, entreposage de déchets, etc) sont également à pointer pour leur intérêt mais aussi leur complexité. Dans ce contexte, la permanence est véritablement un outil permettant d'identifier les préoccupations du public, pour proposer de nouvelles thématiques ou des outils adaptés.

## Exemple d'une demande traitée à la permanence

### La demande

En novembre 2007, une demande est formulée à la permanence par une personne dont le jardin est traversé par un cours d'eau, la Babelone. Ce dernier déborde très régulièrement à cause d'un écoulement difficile.

La personne est d'autant plus préoccupée que ce cours d'eau est interrompu à deux niveaux par des plans d'eau mal entretenus, qui ne jouent plus leur rôle de rétention. La commune s'est mobilisée il y a plusieurs années en bétonnant les berges du cours d'eau, mais l'envasement des plans d'eau en amont engendre des nuisances et des problèmes de sécurité.

### La démarche

Dans un premier temps, il a fallu consulter l'atlas des cours d'eau de la Région wallonne, pour déterminer la catégorie du cours d'eau et donc le gestionnaire responsable. De catégorie trois, la Babelone est sous gestion communale.

Les acteurs responsables ont été sollicités. Un premier contact a été pris avec l'Échevin de l'Environnement de la Ville de Fontaine l'Évêque. Ce dernier, conscient du problème, a accepté une rencontre avec le service voyer de la province du Hainaut pour effectuer un diagnostic technique de la situation. En effet, même si la gestion des catégories trois n'est pas de son ressort, le service voyer intervient régulièrement à la demande des administrations pour prodiguer des conseils techniques et même réaliser des travaux.

Lors de l'entrevue sur le terrain, le service environnement et le service travaux de la ville étaient présents, cela a permis des échanges particulièrement intéressants et une réflexion globale par rapport à l'aménagement du cours d'eau.

Le service voyer a relevé différents points noirs : les berges de la Babelone en aval sont très déstructurées, cela engendre des problèmes d'écoulement et de stabilité; en amont, les berges restées naturelles sont en bon état, il faut cependant veiller à ce que le cours d'eau ne soit pas envahi par la végétation. Finalement, l'un des plans d'eau pose un véritable problème vu son niveau d'envasement, il est indispensable d'y remédier.

Au terme de cette rencontre, le service voyer a proposé à l'Échevin de lui soumettre un cahier des charges pour lui permettre d'évaluer l'ampleur des aménagements. L'Échevin a marqué sa volonté de gérer ce problème et de faire face aux dépenses nécessaires sur base de cette aide technique. Les résultats de l'entrevue ont été communiqués au riverain.

## Évaluation

Ce type de démarche met en évidence un savoir-faire propre au service éco-conseil :

- > la connaissance transversale des sujets et acteurs permettant de collecter et de dispenser une information complète intégrant normes, procédures, personnes ressources, etc;
- > la mise en réseau des acteurs concernés par les problématiques;
- > la capacité d'établir un espace de dialogue et une confiance en la volonté de recherche d'une solution constructive et concrète.

## Le centre de documentation

Le centre de documentation possède un fonds composé de 901 monographies, de 9756 articles et de 9066 documents divers, tels que des rapports, des mémoires, des brochures, des dépliants, des guides, des répertoires, des cartes postales, des affiches, etc.

En ce qui concerne les articles, ils proviennent de quelque 200 revues : *Athena*, *RDT Info*, *Tu bâtis je rénove*, *Les Quatre saisons du jardinage*, *Valériane*, *Les Nouvelles du Bois du Cazier*, *La Haute Meuse... transparente*, *La Lettre du patrimoine*, *Les Échos du logement*, *Mouvement communal*, *Les Nouvelles du patrimoine*, *Aménagement & Environnement*, *Les Cahiers de l'urbanisme*, *Eurinfo*, *Le Réactif*, *L'Association universitaire pour l'environnement*, *Environnement et Gestion*, *Incidences*, *Environnement Magazine*, *MET Info*, etc.

Les principaux services fournis par le centre de documentation sont :

- > Une centralisation et une mise à disposition d'informations traitant de l'environnement. L'accent est mis sur la biodiversité, le développement durable, le changement climatique, la gestion des eaux, la lutte contre la pollution, la protection de la nature, l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le patrimoine, la prévention des déchets, la santé et l'habitat;
- > Une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations ponctuelles proviennent du dépouillement de revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet. Les articles de presse sont quant à eux sélectionnés et distribués aux équipes de travail;
- > Un encadrement et des conseils prodigués par une documentaliste spécialisée;
- > Un suivi des demandes par un éco-conseiller pour celui ou celle qui le souhaite;
- > Une logistique et une gestion propres au service;
- > En raison du développement de projets et de réflexions axées sur les jardins urbains participatifs, sur les villes durables, sur la gestion intégrée de l'eau - la Directive cadre Eau -, ainsi que sur le développement durable, le centre de documentation élargit ses offres de services à ces thématiques;
- > Une synthèse des événements - colloques, tables rondes, forums, conférences, expositions, journées d'étude, etc -, réalisée grâce au dépouillement de revues et de sites Internet, informe tant les professionnels que le grand public. Cet agenda est mis à disposition des équipes de travail et est consultable en ligne, sur le site Internet d'Espace Environnement.

Pour ce qui est de l'année 2007, notre centre de documentation s'est enrichi de 1350 notices, dont 849 articles spécifiques, 456 publications diverses - brochures, dépliants, rapports,... - et 45 livres. Au sein des rubriques plus particulièrement consacrées à l'équipe éco-conseil, il est question de quelque 200 notices. Celles-ci portent notamment sur les sujets suivants : la pollution atmosphérique, la pollution des sols, la pollution aquatique, la protection et la conservation de la nature, la biodiversité, la gestion des eaux, les contrats de rivière, les stations d'épuration et l'épuration individuelle, le jardinage et les jardins urbains, les terrils, les espaces verts et d'agrément, le développement durable, les effets du changement climatique et les moyens de contrer ce dernier.

Les éco-conseillers peuvent faire appel au centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger un dossier, ou encore de mettre à jour leurs connaissances.



Les recherches documentaires se font sur les collections dont dispose le centre de documentation, via le logiciel Adlib, ou sur Internet.

Le centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Il s'agit principalement d'élèves du secondaire à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants réalisant un mémoire, de professeurs préparant un cours, de bibliothécaires organisant une animation ayant trait à l'environnement, d'associations, de particuliers,... Ces personnes peuvent venir consulter sur rendez-vous la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste. La consultation des documents se fait sur place, mais il est possible d'effectuer des photocopies pour 10 centimes la page. Il peut arriver, en fonction de la requête, que certaines personnes soient réorientées vers d'autres organismes ou associations dont les thématiques les concernent plus spécifiquement - les centres d'information et d'accueil de la Région wallonne, le CRIE, les Guichets de l'énergie, IGRETEC, etc.

## Outils

### Des fiches-conseil

Les fiches-conseil de la série « La Maison de l'environnement et de l'urbanisme » sont consacrées aux grands thèmes de l'environnement et de l'urbanisme. Elles s'adressent à toute personne soucieuse de recevoir une information de qualité, claire et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie. Les fiches sont envoyées sur simple demande via la permanence téléphonique ou téléchargeables sur le site Internet d'Espace Environnement.

#### Actualisation des fiches-conseil

La série de fiches sur les permis d'environnement a été actualisée tant sur la forme (nouvelle mise en page et illustrations) que sur le fond (modifications législatives).

#### Conception de nouvelles fiches-conseil

Une série de fiches-conseil consacrées à l'épuration des eaux usées a été publiée en 2007 (Annexe 2). En 2007, on a beaucoup parlé de la gestion des ressources en eau tant sur le plan régional (nouvelles dispositions du Code de l'environnement) qu'au niveau européen avec la Directive Cadre Eau. L'obligation pour certains ménages wallons d'épurer eux-mêmes leurs eaux usées a engendré de nombreuses préoccupations que nous avons largement ressenties, entre autre, par le biais de la permanence.

- > EPU1 : L'épuration des eaux usées, ou en sommes-nous en Région wallonne ?
- > EPU2 : Pourquoi installer un système d'épuration individuelle ?
- > EPU3 : Quelles sont les démarches pour installer un système d'épuration individuelle ?
- > EPU4 : Un lagunage pour épurer les eaux usées de mon ménage.

L'impact des activités industrielles sur l'environnement est plus que jamais dans l'actualité. C'est pourquoi nous avons commencé la rédaction d'une nouvelle fiche sur les « Études d'incidences environnementales »

### Un site Internet

Le site Internet d'Espace Environnement (<http://www.espace-environnement.be>) offre une présentation générale, mais aussi détaillée, des activités d'Espace Environnement. Une rubrique est spécifiquement consacrée aux activités réalisées pour la Maison de l'environnement.

Les outils et publications sont présentés de façon attrayante. A titre d'exemple, on peut très aisément télécharger les fiches-conseil, ou encore prendre connaissance de nos projets en cours ou manifestations prévues.

Un agenda et de nombreux liens vers d'autres sites en font un excellent moyen de diffusion d'information variée, au service du grand public et des comités de quartier, mais aussi des autorités et administrations publiques.

En 2007, le nombre de consultations du site Internet a continué la progression entreprise depuis quelques années. Régulièrement mis à jour, il est une source considérable d'information et est fréquenté par un vaste public.

## Des publications

La « Feuillinfo » est le périodique d'information d'Espace Environnement. Trimestrielle, elle fait le point de façon régulière et informe le public sur les missions effectuées au sein d'Espace Environnement dans les matières de l'environnement et de l'urbanisme (Annexe 3).

Elle est diffusée essentiellement par courriel mais, dans un souci de se mettre à la portée de tout citoyen, ce bulletin de liaison est envoyé par courrier postal aux personnes qui ne disposent pas de connexion Internet.

## Des rencontres avec les partenaires de terrain

A l'occasion de la mise en place de nouveaux collèges communaux, des rencontres ont été organisées avec des élus communaux ou leurs administrations. C'est ainsi que les communes de Morlanwelz, Charleroi, Montigny-le-Tilleul et Fontaine ont été rencontrées en la personne de l'Échevin ayant l'environnement dans ses compétences. Les communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies, Sivry Rance, ont été sollicitées par l'intermédiaire des représentants de l'administration et par l'Échevin. Cette réunion a été organisée en partenariat avec le GAL<sup>1</sup> de la Botte du Hainaut.

Ces rencontres ont été très positives et très riches. En effet, elles ont permis de présenter la Maison de l'environnement et les services qui peuvent être offerts aux communes et à leurs habitants. Des attentes ont ainsi pu être formulées et des actions mises en place.

Ces actions en parfaite adéquation avec les acteurs du territoire ont pu se décliner sous des formes très variées : étudier la possibilité de relancer une démarche de PCDN, organiser une permanence mensuelle à l'attention des habitants, organiser deux séances d'information sur l'épuration autonome, étudier la possibilité de verdiriser les façades des maisons en centre urbain.

## Des conférences

En fonction de l'actualité, des conférences sont organisées afin d'informer le public sur des procédures en cours et leurs enjeux. L'objectif de ces conférences est de faciliter la participation citoyenne et la mobilisation responsable.

La Maison de l'environnement a organisé **une journée d'échange et de visite sur le thème de l'assainissement autonome en Région wallonne** « Cadre réglementaire et outils de mise en œuvre à destination des communes et associations ». Cet événement, organisé le 25 octobre 2007 à Namur, avait pour but d'outiller ces acteurs dans leur rôle d'information et d'assistance des ménages en ce qui concerne l'épuration individuelle, la gestion des eaux usées représentant un enjeu fondamental en matière d'environnement (Annexe 4).

A la demande du GAL de la botte du Hainaut, la Maison de l'environnement est intervenue pour animer **deux soirées d'information** à l'attention de la population des communes de Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies et Chimay, **sur le thème de l'épuration individuelle**. Ces séances ont permis de répondre aux préoccupations concrètes des citoyens telles que « Dans quelle zone d'assainissement se trouve ma maison ? » ou encore « Ai-je droit à une prime pour l'installation d'une micro station ? ». Ce sujet, particulièrement important dans ces communes à habitat dispersé, a rassemblé une soixantaine de personnes, en présence de représentants des administrations.

---

<sup>1</sup> Les GAL sont des groupements d'acteurs locaux publics et privés dont la mission est la mise en œuvre et le suivi des projets émanant de leur Plan de Développement Stratégique, l'animation du territoire et le partenariat autour d'actions communes.

### 3. Accompagnement des personnes et des consultations publiques

L'accompagnement des personnes, c'est :

- une connaissance approfondie de la situation particulière (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des acteurs concernés (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles)
- une information claire et accessible sur la situation, une clarification de la matière et/ou des procédures;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans la résolution de leur problème;
- un suivi des acteurs dans la durée.

#### Bilan 2007 : accompagnement des personnes

Exemple d'accompagnement de la Maison de quartier du Roctiau à Châtelineau pour l'aménagement d'un jardin social ouvert aux citoyens.

##### La demande

La maison de quartier du Roctiau à Châtelineau est située dans des anciens bâtiments scolaires où seules subsistent deux classes maternelles. Outre la cour de récréation, le bâtiment est entouré d'un terrain où un projet de potager, il y a quelques années, avait vu le jour à l'initiative de la maison de quartier. Ce projet avait été abandonné par manque d'investissements de la part des habitants et suite à des actions de vandalisme. Par ailleurs, le quartier dispose d'un vaste espace vert doté d'un espace de jeux pour les petits et d'un module multisports pour les adolescents.



La maison de quartier aimerait sensibiliser la population à l'environnement et faire émerger des projets d'aménagements et d'appropriation citoyenne sur l'espace vert jusqu'ici fort anonyme et uniquement géré par la Ville. Elle demande à la Maison de l'environnement de concevoir une campagne de mobilisation pour lancer une dynamique participative et aménager le petit terrain proche de l'école (ancien potager).

##### La démarche

Dans un premier temps les éco-conseillers de la Maison de l'environnement font le tour des personnes concernées afin de relever les attentes et propositions de chacun.

Les animateurs de la maison de quartier craignant de s'investir et de voir leur travail détruit, préfèrent jouer un rôle secondaire.

Les habitants et en particulier les mamans de jeunes enfants aiment cet endroit clôturé et aimeraient qu'il soit aménagé pour leurs enfants.

Les guides composteurs sont prêts à investir le site et assurer des actions de sensibilisation au compostage et de conseils en jardinage. Cependant ils sont âgés et s'ils ne se sentent plus capables de s'investir dans l'aménagement à proprement parler, ils aimeraient recruter de nouveaux adhérents.

Les institutrices sont très intéressées à initier leurs élèves à la nature et aimeraient cultiver avec eux des légumes et des fleurs, cuisiner des potages, etc. Cependant, elles ne possèdent pas les compétences suffisantes et aimeraient pouvoir bénéficier de conseils, d'une aide technique ou d'animateurs pour les seconder.

Sur cette base, un programme d'actions est proposé à la maison de quartier, ainsi qu'un plan d'aménagement correspondant aux demandes, un budget pour le matériel nécessaire, une proposition d'article et le projet à faire valider par la population.

## Accompagnement du service environnement de la Ville de Charleroi pour proposer de nouvelles primes en faveur de l'environnement

### La demande

Depuis quelques années, le regard sur l'énergie se fait de plus en plus important. Qu'il s'agisse de développer de nouvelles technologies et d'adopter de nouvelles pratiques, on se préoccupe grandement des économies d'énergie et de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

En ce sens, la Ville de Charleroi a décidé de proposer de nouvelles primes à la population pour l'inciter à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

### La démarche

Afin d'effectuer un diagnostic des primes, des règlements communaux existants, du taux de demande de ce type de prime dans les autres communes et enfin proposer des budgets cohérents, le service environnement de la Ville de Charleroi a fait appel à la Maison de l'environnement.

Au terme de multiples contacts et récolte d'information, diverses propositions ont été formulées concernant des primes pour l'installation de chauffe-eau solaires, citernes d'eau de pluie et toitures vertes.

Cette analyse a permis au responsable politique de proposer une enveloppe au budget 2008 pour l'octroi de primes pour l'environnement.

## Accompagnement pour la redynamisation du Plan Communal de Développement de la Nature de Charleroi

### La demande

A la demande du service environnement de la Ville de Charleroi la Maison de l'environnement a étudié les possibilités de redynamiser le PCDN de la Ville.

### La démarche

Cela fait maintenant presque 9 ans qu'une volonté de PCDN a été mise en place à Charleroi. A ce jour, différentes actions ont déjà été menées, dont une des plus importantes du PCDN: l'expertise scientifique du territoire, effectuée en décembre 1999 par le Laboratoire d'Écologie des Prairies (UCL), commanditée par la commune de Charleroi et financée en grande partie par la Région wallonne. Parallèlement à cette expertise, des groupes de travail se sont créés afin d'élaborer une ligne thématique, définissant les grands points à aborder dans le PCDN. Malheureusement, les réflexions de ces groupes de travail n'ont jamais abouti à un programme d'actions et les personnes se sont dispersées, aucune réunion n'ayant été organisée depuis le début des années 2000.

En 2007, une rencontre a été organisée avec la Région wallonne pour étudier une éventuelle relance de l'outil. Cette dernière a accueilli favorablement la demande. Néanmoins, de nombreuses recommandations et consignes ont été formulées pour que le PCDN puisse passer à la sélection avec les autres communes en attente d'acceptation de leur dossier.

Sur base de cette rencontre et de l'analyse historique, la Maison de l'environnement a remis à l'échevinat de l'Environnement une analyse de la situation et proposé des pistes pour effectuer une relance du processus. Cette note a permis de soulever un point essentiel de l'objectif d'un PCDN. Pour instaurer une dynamique d'une telle envergure, il faut l'accord et la mobilisation de nombreux acteurs, et surtout ceux des pouvoirs locaux, à savoir la commune et l'ensemble du collège échevinal. Pourquoi de tous ? Parce que les compétences de chacun seront utiles et surtout indispensables. En effet, comment revitaliser un territoire sans les compétences de l'échevin de l'aménagement dudit territoire ? Comment réhabiliter concrètement la nature en ville sans les compétences de l'échevin des travaux et de l'échevin de l'environnement ? Comment susciter une dynamique locale sans les compétences de l'échevin des quartiers et de la participation citoyenne ?

Suite à cette réflexion, la Ville de Charleroi envisagera la relance du PCDN en 2008.

## L'accompagnement des consultations publiques, c'est

- une connaissance approfondie des projets (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des procédures (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles, étude de la jurisprudence...);
- une information claire et accessible sur les projets (générale et technique), une clarification de la matière et des procédures;
- une aide à la compréhension des projets et des procédures, à la structuration et à l'organisation des acteurs;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans un esprit d'aide à la décision, une aide à la formulation et au développement d'argumentaires;
- une aide à la décision pour les autorités compétentes;
- un suivi des acteurs et du dossier pendant et après la décision.

## Bilan 2007 : accompagnement des consultations publiques

Demande d'animation de l'enquête publique d'un projet de centre de traitement de produits de dragage et de curage à Aiseau-Prezles et à Farciennes

### La demande

La société SEDISOL a fait appel au service de la Maison de l'environnement pour organiser la phase d'information et de consultation du public concernant leur projet d'implantation d'un centre de traitement de produits de dragage et de curage de catégorie B.

Grâce au subside de la Maison de l'environnement nous avons pu les recevoir pour prendre connaissance du dossier, établir divers contacts avec l'entreprise, et les communes concernées, présenter la démarche méthodologique d'Espace Environnement lors d'une consultation du public et finalement préciser la demande et leur remettre un projet de convention complémentaire à la mission de la Maison de l'environnement



### La démarche

Conformément à la procédure en vigueur dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement, une réunion publique d'information et de consultation préalable de la population doit être organisée. Celle-ci a eu lieu le vendredi 2 mars 2007.

La Maison de l'environnement est intervenue pour reformuler le contexte législatif de la consultation, expliquer d'une part les objectifs de la démarche et d'autre part comment la population peut y

participer. La permanence téléphonique et le site Internet de la Maison de l'environnement ont été mis à la disposition des citoyens pour diffuser l'information.

Lors de la réunion, la société SEDISOL a présenté son projet et le public a pu poser des questions, émettre des observations et/ou suggestions utiles et mettre en évidence des points particuliers ou des alternatives qui pourraient être examinés dans l'étude d'incidences.

### Accompagnement du public sur les activités non nucléaires de la centrale de Tihange

A Tihange, un dialogue est proposé sur les activités annexes de la centrale nucléaire, dans le cadre de la réunion de consultation du public préalable à une étude d'incidences.



La société Electrabel doit déposer une demande de permis unique (autorisation relative aux impacts environnementaux et urbanistiques) portant sur ses activités à Tihange. Le but est de fixer les conditions légales d'exploitation des activités non nucléaires, au regard des exigences de la législation wallonne d'aujourd'hui.

Dans un souci de transparence, la société Electrabel a mandaté et chargé Espace Environnement d'informer et d'accompagner le public. Cette mission consiste à animer, de manière neutre, la réunion de consultation du public préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement, ainsi qu'à mettre en œuvre une phase de consultation préalable à cette réunion.

Grâce au subside de la Maison de l'environnement nous avons pu les recevoir pour prendre connaissance du dossier, établir divers contacts avec l'entreprise, et les communes concernées, présenter la démarche d'Espace Environnement et finalement leur remettre un projet de convention. La Maison de l'environnement a également mis à disposition du projet certains de ses services et en particulier sa permanence téléphonique et son site Internet. Ces outils ont permis de mieux diffuser l'information et d'offrir une information personnalisée et des conseils de participation à la procédure aux personnes qui le souhaitaient.

## 4. Le soutien à la concertation

**Le soutien à la concertation implique l'intervention d'un tiers neutre dont l'objectif est :**

- **d'établir et de maintenir un climat de confiance entre les parties;**
- **d'installer et de garantir un espace de dialogue entre les parties;**
- **d'animer des réunions selon une structure et une méthodologie spécifiques;**
- **de faciliter les échanges et de modérer les débats.**

### Bilan 2007

**Maintien d'un espace de dialogue entre les riverains, la Ville de Charleroi et les différentes implantations sidérurgiques concernant les nuisances liées aux activités industrielles**

#### La demande

A Charleroi, face au constat de l'aggravation de la qualité de l'air, mis en exergue notamment par les pics de pollution en matière de particules fines, une démarche de dialogue entre les différents acteurs du bassin sidérurgique s'est mise en place.

Depuis de nombreuses années, des processus divers avaient permis de tenir des rencontres entre les entreprises sidérurgiques, les riverains et les autorités compétentes.

Fin 2006, le Ministre de l'Environnement de la Région wallonne, accompagné par la Ville de Charleroi, a lancé un processus de révision des permis encadrant l'activité des entreprises sidérurgiques afin de réduire durablement les émissions polluantes et d'assurer une surveillance en contenu de celles-ci. Le processus a rapidement intégré les riverains non seulement dans un objectif d'information et de relais mais également dans un but participatif.

En 2007, Espace Environnement est intervenu en tant que médiateur et animateur au sein de l'une des structures mises sur pied.

#### La démarche

Rapidement, les grandes lignes directrices de la structure de dialogue ont été posées : améliorer durablement la qualité de l'air; suivre et valider les programmes d'investissement ainsi que la révision des permis d'environnement des entreprises sidérurgiques; établir une plate-forme santé-environnement; informer et faire participer les riverains. L'objectif ultime du processus étant de permettre à chacun (pouvoirs publics, citoyens, industriels) de s'exprimer sur ses perceptions, ses intentions et démarches.

Cette structure de dialogue est composée de trois organes ayant chacun leurs missions et compositions propres : le Comité technique et scientifique, le Groupe de travail Santé Environnement et le Comité de suivi.





Espace Environnement est intervenu comme médiateur au sein du Comité de suivi. L'objectif étant d'établir une structure de dialogue entre les autorités, les administrations, les industriels, les syndicats et les riverains, de prendre connaissance des rapports du comité technique et scientifique, d'échanger des informations permettant de discuter des problèmes rencontrés, de rechercher des solutions et des pistes d'actions pour répondre aux préoccupations de la population.



La structure de dialogue s'est progressivement mise en place dès le début de l'année 2007 et le comité de suivi constitué le 15 février 2007. Sept comités ont été organisés durant l'année. En interaction avec les deux autres organes de dialogue, le comité de suivi a permis de précieuses avancées et a apporté de grandes satisfactions à la population qui par l'intermédiaire de leur représentant a été régulièrement informée.

Par exemple, beaucoup d'information ont été transmises concernant les investissements consentis et les modifications des permis par les implantations sidérurgiques.

## 5. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs

La mise en place de projets participatifs novateurs implique l'organisation de démarches et de processus innovants d'implication des citoyens. Aider à mettre en place ces démarches, c'est :

- cerner et identifier de nouveaux besoins, de nouvelles attentes;
- adapter les savoir-faire et services proposés aux projets;
- développer des méthodologies créatives et des outils pertinents;
- dynamiser les processus;
- évaluer et capitaliser les expériences.

### Bilan 2007

#### Un projet d'aménagement participatif de la Cité des Monts à Herstal pour agir sur l'insécurité et l'isolement

##### La demande

La Société Régionale des Logements (SRL) de Herstal possède 450 logements sociaux au sein du Quartier des Monts. Le quartier et sa place au centre sont devenus particulièrement insécurisant ces dernières années. A la tombée de la nuit, les familles et les personnes âgées s'isolent tandis que les jeunes sortent. La vie sociale du quartier est inexistante.

La SRL de Herstal ne peut rester inactive face à cette situation et désire améliorer le dialogue et lutter contre ce sentiment d'insécurité. Elle a décidé de rechercher des solutions afin de permettre à chacun de jouir harmonieusement de son logement et de son quartier.

Consciente des besoins d'une approche collective, la SRL désire impulser un projet d'aménagement du quartier.

Dans ce contexte, la SRL a souhaité rencontrer Espace Environnement pour discuter de l'opportunité de mettre en place une telle démarche et concevoir un projet.

##### La démarche

Les premiers objectifs étant d'initier une dynamique autour de l'aménagement du quartier, la proposition formulée par la Maison de l'environnement a permis de présenter les atouts d'une démarche participative pour la conception et la réalisation d'un projet. En effet avant toute chose, il fallait initier une cohésion sociale dans le quartier, encourager les échanges intergénérationnels et culturels et favoriser l'appropriation des lieux de vie par les usagers. Après cela seulement, une amélioration du cadre de vie et une gestion plus facile du site et des aménagements pourraient être envisagés.

Un projet a été soumis à la SRL de Herstal. Malheureusement, ces derniers n'ont pas poursuivi leurs démarches et le projet n'a pas vu le jour.

## Un jardin ouvert et partagé en maison de repos à Temploux

### La demande

Le home Saint Joseph est situé à Temploux. Il a été récemment rénové, et présente aujourd'hui une surface importante d'espace vert. La direction, soutenue par le CPAS de Namur, propriétaire des lieux, souhaite aménager cet espace dans une dynamique participative de « jardin partagé ».

Des activités ont déjà lieu sur ce terrain, sans qu'il n'y ait de réelle interaction entre elles, ni de fil conducteur : aménagement de potager de légumes oubliés par le personnel en formation professionnelle à la structure Maraîchage dans la ferme située devant l'institution ; animation sur le thème du compost avec l'école du quartier.

La volonté est de structurer ces initiatives en un projet cohérent autour de l'aménagement et de la vie de cet espace vert, lieu de rencontre entre les pensionnaires, les personnes en formation, les enfants et les riverains.

Dans ce contexte, l'asbl Espace Environnement a été contactée sur base de son expérience en méthode participative et plus particulièrement en élaboration de projets d'aménagement participatif d'espaces verts.

La demande est de mobiliser les différents acteurs, recueillir leur opinion, pour aboutir à un programme d'activités afin d'aménager le jardin tout en impulsant un maximum de participation.

### La démarche

La Maison de l'environnement a mis son expérience au service de cette initiative, afin, dans un premier temps, de formuler un projet auprès de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de leur appel à candidature « Chez soi en maison de repos ».

En partenariat avec la directrice de la maison, nous avons rapidement identifié de nombreux buts à ce projet : ouvrir l'institution vers l'extérieur ; encourager les échanges intergénérationnels ; casser l'image stéréotypée de mouvoir que véhiculent les maisons de repos ; améliorer le cadre de vie des résidents, répondre aux demandes des résidents d'activités épanouissantes, etc.

Les résultats du projet seront multiples : une meilleure intégration de l'institution dans le village, une occupation et un but quotidien pour les pensionnaires cultivant leurs jardinets ou contemplant les enfants qui jouent ; une source d'échanges extrêmement riches ; un lieu de ballade et de stimulation des sens ; une formation de la structure Maraîchage ; une implication des institutrices ; et finalement, le point de départ d'autres initiatives dans le home et dans le village.

Le projet « Jardin ouvert et partagé en maison de repos » a été sélectionné par la Fondation Roi Baudouin en décembre 2007. Espace Environnement et le home Saint Joseph entameront leur collaboration au printemps 2008.

## Prolongation du projet de la Brouchetterre à Charleroi

### La demande

La ville de Charleroi, par le biais du Contrat prévention et sécurité, a souhaité maintenir et pérenniser la dynamique participative initiée par Espace Environnement, au profit des habitants du quartier de la Brouchetterre, en les impliquant dans l'aménagement d'un jardin partagé. Au delà de la réalisation concrète d'un espace vert de quartier, se posait la question de l'autonomie du projet.

### La démarche

Une étroite collaboration a été menée entre la maison de quartier, un centre de formation, et Espace Environnement, qui a assuré la coordination du chantier.

La pose de bordures et de pavage ont été réalisés avec les stagiaires de la FUNOC et leur formateur. Une autre section, « Formation aux métiers de l'environnement », a effectué les travaux de préparation de sol indispensables à la réussite des plantations et du semis des pelouses. La ville, par le biais du département de l'écologie urbaine, s'est impliquée dans ce projet en fournissant l'intégralité des plantes.



Ainsi, une opération «Coup de main verte» a été lancée dans le quartier, faisant appel aux bonnes volontés. Le 28 avril, une belle mobilisation des habitants du quartier a permis la plantation de tous les arbustes formant le décor du jardin partagé.

La Maison de l'environnement a apporté son expérience au service de ce projet, afin d'initier au respect de l'environnement et de favoriser des démarches d'appropriation du lieu.

En partenariat avec la maison de quartier, nous avons poursuivi de nombreux objectifs : favoriser la biodiversité en ville, apprendre ou redécouvrir des gestes favorisant le développement durable, ouvrir le jardin partagé vers l'extérieur, encourager les échanges intergénérationnels, etc.

Des ateliers ont permis de sensibiliser les enfants au cycle végétatif depuis la mise en terre d'une graine jusqu'à la récolte du légume ou du fruit, redonnant ainsi un sens entre l'acte de cultiver et celui de manger. Des accessoires tels des nichoirs, des épouvantails ont été confectionnés pour favoriser la vie et l'animation dans le jardin.

Par ailleurs, Espace Environnement a fourni les éléments permettant la prise en charge par le service du budget participatif de la Ville de Charleroi, de la fourniture et de l'installation de bancs, poubelles et clôtures à front de rue. Ceux-ci seront installés en mai-juin 2008.

Afin de faire vivre le jardin sur un plus long terme, Espace Environnement a rentré un dossier à la Région wallonne, dans le cadre de la semaine de l'arbre. Celui-ci va permettre d'obtenir de la terre, des plantes à bulbes et des graines pour le lancement du potager au printemps 2008.

Trois journées d'ateliers et de découvertes ont été organisées et animées par la Maison de l'environnement en collaboration avec la maison de quartier en juillet dernier.

Lors de ces journées, les habitants du quartier ont eu l'occasion de porter un nouveau regard sur leur ville, à partir du sommet d'un terri, tout en comprenant ce qui a produit la formation de celui-ci et en découvrant la vie particulière qui s'y développe. Une visite des jardins de Bambois fut pour eux l'occasion de transposer certaines idées dans leur jardin. Une autre journée a été consacrée aux animations possibles autour des jardins de poche. Différents thèmes ont été déclinés, depuis le jardin des cinq sens, en passant par le jardin refuge pour les insectes et auxiliaires utiles dans le jardin.



Enfin, un autre temps d'animation était réservé à la technique des nœuds et plus particulièrement aux brélagés permettant des constructions bien utiles dans un jardin, bancs, supports pour plantes grimpantes, pergola, cabane, abri de jardin...

## Mouscron : dynamisation d'un jardin partagé

### La demande

Dans l'ancien quartier du « Nouveau Monde » à Mouscron, marqué par une paupérisation et une petite délinquance, l'association Estrella œuvre pour une meilleure solidarité et tisse du lien social avec la future cité bioclimatique « Elea, la nature ma maison ».

Avec l'aide de la Cellule Environnement, Estrella a ouvert des jardins familiaux permettant à une quinzaine de jardiniers d'améliorer leur alimentation.

La cellule environnement de la Ville de Mouscron souhaite atteindre un double objectif : premièrement apaiser des tensions et favoriser la biodiversité dans le quartier. Le jardin d'Estrella est organisé en quatorze parcelles de  $\pm 100 \text{ m}^2$ , les familles bénéficiaires cultivent uniquement pour les besoins de leur consommation, l'excédent étant redistribué à l'association Estrella. Deuxièmement, ouvrir ce jardin au plus grand nombre. Il est idéalement situé entre l'ancien quartier du Nouveau Monde et le nouveau quartier bioclimatique. Il réalisera ainsi un trait d'union entre les deux quartiers.

La cellule environnement de Mouscron a confié à Espace Environnement le soin d'animer et de dynamiser les différents utilisateurs du jardin.

### La démarche

Le groupe de jardiniers n'est pas homogène et de plus, les bénéficiaires de parcelles se méfient de l'extérieur. Pour mener à bien cette initiative environnementale et favoriser l'appropriation des jardins par la population, la Maison de l'environnement a lancé des invitations aux riverains du « Nouveau Monde », aux jardiniers d'Estrella ainsi qu'aux membres de deux autres jardins de Mouscron et au groupe de l'Envol.

En installant des « jardins pour tous », l'objectif est d'amener les participants à échanger entre eux et ensuite apprendre différentes techniques liées au jardinage biologique.



Trois journées ont été proposées. La première rencontre a été consacrée à la découverte du « jardin pour tous ». Le concept du jardin pour tous est un « jardin de poche » d'un mètre carré monté sur table pour la facilité et le confort des personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de dos ou simplement plus âgées. Il rend ainsi accessible les joies du jardinage à un plus large public.

Cet apprentissage a permis aux différents groupes sociaux de se rencontrer et de s'apprécier dans leur différence (les jardiniers, l'Envol, des personnes moins valides du quartier).

L'animation de cette journée a donné l'envie à quelques riverains de pousser la porte du jardin d'Estrella. C'est ainsi que le jardin tend à être plus ouvert à tous, qu'il crée des liens conviviaux entre les habitants et les riverains, tout en transmettant et en échangeant bien des savoirs. Ce sont bien là les objectifs du jardin de quartier où s'enracinent, dans la solidarité, les bases de la construction d'un monde durable.

Deux autres journées ont été consacrées aux techniques du jardinage biologique : la rotation des cultures, les associations bénéfiques, le compostage, les auxiliaires amis du jardin, etc.

Les jardiniers ayant participé à ces animations et aux aménagements ont montré un réel intérêt tant en termes d'apprentissage que de détente au contact de la nature. Ils ont souhaité qu'un suivi se concrétise d'une saison à l'autre afin d'entretenir la dynamique enclenchée.

## Terril partagé : la troisième vie du Bayemont

### La demande

Le Patro Saint Jean de Marchienne Docherie a réuni un partenariat afin d'introduire un dossier Quartier de vie à la fondation Roi Baudouin. Ce partenariat est constitué de l'Espace Citoyen de Marchienne, du CIEP-MOC, du département Aménagement Urbain de la Ville, ainsi que d'Espace Environnement. Le projet concerne la mise en place d'une dynamique participative autour de l'aménagement d'une partie du terril en espace de jeux, de rencontre et d'observation de la nature.



Espace Environnement, par le biais de la Maison de l'environnement, a aidé le groupe porteur à formaliser leurs idées en un projet. A l'issue de la sélection des projets, la Fondation a octroyé au Patro Saint Jean, un soutien financier pour la mise en place d'un processus participatif. Celui-ci a chargé Espace Environnement de garantir, au terme d'un processus participatif, un projet d'aménagement concerté sur une partie du terril.

### La démarche

Dans un premier temps, une enquête de proximité a été réalisée dans le courant du mois de février et donné lieu à une restitution lors d'une après-midi d'information et de sensibilisation le samedi 24 mars (Annexe 5). La mobilisation du quartier était bien réelle et a été renforcée par la présence de quelques élus prêts à s'impliquer dans le projet.

A l'issue de cette présentation, une visite accompagnée d'un guide nature a révélé aux jeunes comme aux plus âgés les richesses que les terrils recèlent.

Des pistes concrètes ont été dégagées suite aux séances de rencontre et de concertation avec les différents acteurs du projet.

Les résultats attendus sont multiples : un renforcement des liens dans le quartier, une amélioration du cadre de vie et de la biodiversité, une image positive du quartier, et la mise en place d'une dynamique forte dans le quartier.

Durant la procédure d'établissement de l'acte d'acquisition par la Ville, le département de l'Aménagement urbain est informé d'une inscription hypothécaire sur le site, bloquant dès lors le processus participatif et la dynamique enclenchée dans le quartier.

La Maison de l'environnement a interpellé le pouvoir politique afin de trouver une solution concertée. Celui-ci avance deux pistes : la constitution d'une asbl afin de négocier une convention avec la SIR concédant un droit réel d'occupation à long terme, ou le déplacement du projet sur le terril Saint Charles, propriété effective de la Ville.

Ces deux solutions ont été présentées aux participants de la journée citoyenne du 17 novembre 2007 au travers de la visite des deux sites et du repérage des différents espaces, suivie d'une séance informative.

La volonté de faire aboutir le projet persiste sur le site du Bayemont (et non sur celui du Saint Charles). Le projet sera réfléchi et travaillé par le Comité d'accompagnement qui continuera à chercher avec la Maison de l'environnement, des solutions dans le courant 2008

## 6. L'éducation permanente et l'expertise

### Bilan 2007

#### L'éducation permanente

##### Les interventions lors de colloques et manifestations

La Maison de l'environnement se propose d'exposer les lignes de son action lors de colloques et manifestations. Ces occasions permettent de présenter les méthodologies propres utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également des moments privilégiés d'échange d'expériences où se tissent des liens avec d'autres acteurs du développement durable.

##### Les formations

La Maison de l'environnement propose également des formations visant à qualifier les acteurs du domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement les éco-conseillers et les animateurs de projets de quartier.

- > Formation d'aides familiales de trois secteurs de la Ville de Charleroi sur la pollution de l'air et l'impact sur la santé, le 22 mars;
- > Formation « de la plante à la graine » : pratique de différents semis ; l'alimentation et les graines ; expérience en lien avec la croissance des plantes, Maison de quartier de la Broucheterre, les 10-11-12 avril;
- > Animation du processus de conception participative des panneaux d'interprétation de boucle de randonnée et la Transylvestre, le 19 mai;
- > Animation plantation d'arbustes et de plantes vivaces à la Broucheterre, le 27 juin;
- > Deux soirées d'information à la population des communes de Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies, Chimay, et communes riveraines sur l'assainissement autonome de eaux usées, les 17 et 22 octobre (Annexe 6);
- > Formation des travailleurs sociaux sur la pollution de l'air et l'impact du la santé, le 23 octobre et le 5 novembre;
- > Formation au jardin « pour tous » et jardin en carré à Mouscron les 14, 22 et 30 mai. Ont été abordées les notions de cultures associées, rotations de cultures, compostage et auxiliaires utiles dans le jardin.

##### Les expositions

La Maison de l'environnement propose également des expositions temporaires dans les locaux de l'association. Ces manifestations permettent de sensibiliser la population et les associations à différentes thématiques de l'environnement mais aussi de faire connaître les services proposés. C'est pourquoi un éco-conseiller se tient à la disposition du public pour répondre aux questions ou aider à la structuration de projets.

- > Exposition sur les terrils : « Des terrils et des Hommes » durant le mois de janvier. Cette exposition réalisée par Espace Environnement dans le cadre d'un microprojet européen Interreg en 2005 a accueilli 40 personnes et suscité un grand intérêt ainsi que différentes demandes de documentation.
- > Exposition sur la Gestion différenciée réalisée par l'association Nord Nature Chico Mendes en février. Cette exposition a accueilli 25 personnes et s'est prolongée par des échanges avec des habitants et des administrations communales. C'est ainsi qu'un groupe d'habitants a sollicité l'aide de la Maison de l'environnement pour la protection d'un petit bois de leur quartier et que des échanges réguliers ont lieu avec les services environnement de certaines communes (Courcelles, Charleroi, Mouscron).

## Mise en réseau

- > **Carré vert.** Ce groupe de personnes aux profils professionnels représentant différentes facettes du développement durable, se penche sur une redynamisation de la Ville de Charleroi. Le projet issu de ses réflexions est une étude sur la possibilité d'exploiter un éco-quartier sur la plaine d'un terroir (Le Martinet à Roux). Ce projet articulé sur le terroir et ses espaces verts protégés comprend la construction d'un nouveau quartier (habitats et bâtiments publics) et la rénovation du quartier existant. Pour enrichir les réflexions, un voyage de découverte des éco-quartiers Vauban et Rieselfeld à Freiburg (Allemagne) a été organisé à l'initiative du comité de quartier du Martinet à Roux qui est associé et a directement été partie prenante dans la redynamisation de « leur » ancienne friche minière (+/- 52 ha) par le biais de cette conception d'un éco-quartier.
- > **Plateforme Participative-Participation.** Cette plateforme est un réseau d'organisations qui veulent promouvoir le concept de la participation dans les 3 régions belges. Dans ce cadre, différentes visites de terrain vont être organisées début 2008 afin de mettre en évidence les tendances et obstacles à la participation. L'objectif de ces visites est aussi de tester et de familiariser les associations à une grille d'analyse des processus participatifs que le réseau a élaborée. Dans le programme de visites 2008, la Maison de l'environnement présentera un des deux exemples wallons en présence de différents acteurs du projet (habitants, animateurs, responsable de la maison de quartier).
- > **Pôle Gestion Différenciée :** Participation aux réunions du groupe de travail qui promeut la Gestion Différenciée en Wallonie auprès du Ministre de l'Environnement. De plus, la Maison de l'environnement assure un rôle d'interface entre le pôle de gestion différenciée et l'association française Nord Nature Chico Mendès.
- > Rencontre avec **l'Union des Villes et Communes** pour discuter des services proposés à la population et aux administrations de chacun et envisager des complémentarités et des interactions. Des perspectives sont envisagées pour produire des outils d'information semblables.
- > Espace Environnement est membre actif du réseau **des jardins et fermes solidaires Wallonie Bruxelles**. Ce réseau permet de riches échanges d'expériences entre ses membres au service d'une méthodologie commune d'accompagnement des jardins solidaires et plus particulièrement des jardins partagés au cœur des quartiers urbains et péri-urbains.

## L'expertise

La Maison de l'environnement apporte son expertise de « terrain » et met sa compétence au service de diverses commissions régionales d'avis telles que :

- > Le Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable : participation à l'assemblée plénière, et à la section « études d'impacts » et à des groupes de travail thématiques;
- > La Commission régionale d'avis sur les Déchets. Le représentant d'Espace Environnement auprès de la Commission Régionale d'avis sur les Déchets, a animé les travaux d'un groupe de travail sur la prévention des déchets;
- > Le Conseil Consultatif d'Inter Environnement Wallonie sur les changements climatiques dans les programmes d'actions;
- > La participation au groupe de travail Santé Environnement de la ville de Charleroi, pour débattre et proposer des actions sur la santé et la pollution de l'air;
- > La réalisation de relevés phytosociologiques des aménagements pilotes de prairies fleuries dans le parc d'activités économiques de l'aéropole à Gosselies;
- > La participation au groupe de travail du Contrat de rivière Haute Sambre et Affluents.





## 7. Annexes